Département du Bas-Rhin
Canton de Bouxwiller
Commune de Schwindratzheim

ARRETE DE TRANSFERT DE CREDITS BUDGETAIRES

Arrêté municipal n° ARR-072-2023

Budget communal 2023 – Fongibilité de crédits

Le Maire de la Commune de SCHWINDRATZHEIM,

Vu le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DEL-005-2023 du 27 mars 2023;

Vu la dépense à émettre pour la régularisation des écritures comptables sur l'opération pour compte de tiers – CEA - Travaux d'aménagement de voirie rue du Général Leclerc RD421 Ouest;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget primitif 2023, à inscrire au compte 45811, afin de pouvoir faire face aux opérations comptables liées à l'activité de la commune en 2023,

ARRETE :

Article 1er: Le transfert de crédits budgétaires suivant est adopté :
Section d'investissement
- 1 dépense de 5 000 € au compte 45811;
- 1 réduction de 5 000 € du compte 2151.

Article 2: Ampliation de l'arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
- Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de SAVERNE.

Fait à SCHWINDRATZHEIM le 09 octobre 2023

Le Maire :
Xavier ULRICH

MAIRIE DE SCHWINDRATZHEIM BAS-RHIN

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception
en S/Préfecture le 09 OCT. 2023

de la publication et
de la mise en ligne le 10 OCT. 2023

Accusé de réception en préfecture
067-216704601-20231009-ARR-072-2023-BF
Date de télétransmission : 09/10/2023
Date de réception préfecture : 09/10/2023